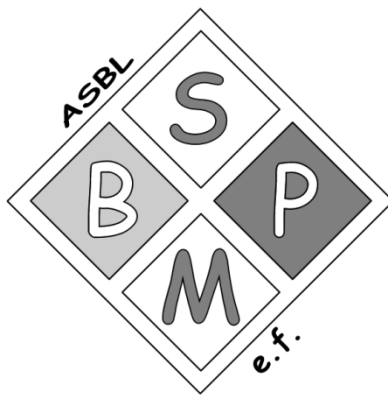


e-SBPM-Infor

**Périodique trimestriel de la
Société Belge des Professeurs de Mathématique
d'expression française**

Association sans but lucratif



**N° 161
Avril-Mai-Juin 2011**

PROCHAINES PARUTIONS DU BULLETIN DE LIAISON

Les prochaines parutions de notre périodique SBPM-Infor sont programmées comme suit:

	Parution	Infos communiquées AVANT le
N° 162	03/10/2011	19/09/2011
N° 163	01/12/2011	15/11/2011
N° 164	13/02/2012	28/01/2012
N° 165	01/06/2012	18/05/2012

Nous insérons bien volontiers dans ce périodique, toute information à caractère non commercial pouvant intéresser les professeurs de mathématique (conférences, séminaires, expositions, journées d'études, congrès, formations continuées, ...).

Les informations dont vous souhaitez la publication nous seront communiquées de préférence en Word ou en format récupérable par ce logiciel, en "fichier attaché" à notre adresse électronique (cfr ci-dessous, renseignements pratiques).

Une éventuelle mise en page d'origine est susceptible d'être modifiée pour s'adapter à l'aspect général de notre bulletin.

Nous vous prions instamment de tenir compte des dates figurant dans le tableau précédent. Merci d'avance pour votre collaboration.

RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

Adresse : **rue du Onze Novembre, 24, 7000 Mons**

Téléphone : **065 31 91 80**

GSM : **0473 97 38 08**

e-mail : <mailto:sbpm@sbpm.be>

N° de compte : **000-0728014-29** de SBPMef

Paiements internationaux (dans la zone Euro) :

IBAN : BE26 0000 7280 1429 BIC : BPOTBEB1

SITES INTERNET

Site de la SBPMef : <http://www.sbpm.be>

Site des olympiades mathématiques belges : <http://omb.sbpm.be>

Site du Rallye Mathématique Transalpin : <http://rmt.sbpm.be>

Pour savoir où vous en êtes dans vos cotisations, consultez l'étiquette-adresse de l'envoi.

Vous y trouverez l'indication de la dernière année civile pour laquelle vous avez cotisé.

ÉDITORIAL

- **Assemblée générale extraordinaire**

Nous convions nos membres à une assemblée générale extraordinaire le 7 juillet 2011. Vous en trouverez l'ordre du jour un peu plus loin dans ces pages.

- **Congrès de la SBPMef**

Notre 37^{ème} congrès se tiendra
dans les locaux de l'**Athénée Royal Bastogne – Houffalize**,
12 rue de la Gare, 6600 Bastogne,
les **23, 24 et 25 août 2011**.

Pour le programme et les résumés des conférences consultez notre site <http://www.sbpmbelgium.be>

Le congrès sera sponsorisé comme les années antérieures par la firme Texas Instruments.

Nous vous y attendons tous : enseignants de tous niveaux, de tous réseaux, étudiants des Hautes Ecoles et Universités, personnes qui de près ou de loin sont intéressées par la mathématique.

Nous espérons pouvoir, cette année encore, vous faire profiter de la reconnaissance des trois journées de congrès, par l'IFC.

Une plage horaire du congrès est réservée à une **assemblée générale**, le 24 août. Celle-ci sera peut-être précédée d'une assemblée générale extraordinaire au cas où le quorum des membres ne serait pas atteint le 7 juillet. Tous les détails relatifs à ces assemblées générales figurent dans les pages de ce bulletin.

Le **rapport d'activités** relatif à l'exercice social 2010 sera publié dans le courant du mois de juin, dans la rubrique *La société / En savoir +* du site <http://www.sbpmbelgium.be/la-societe/en-savoir-plus/>

Si vous voulez disposer d'une copie papier de ce document, prenez contact avec notre secrétariat.

La lecture des **statuts** actuels de la SBPMef vous intéresse ? Consultez <http://www.sbpmbelgium.be/la-societe/en-savoir-plus/>

- **e-SBPM-Infor et site de la SBPMef**

Pour maintenir le niveau des services rendus à ses membres (notamment publication de *Losanges*, organisation des olympiades et du congrès annuel, publications diverses) notre société doit réduire au maximum les frais qui ne sont pas vraiment indispensables.

C'est pourquoi nous proposons de remplacer petit à petit la version papier du bulletin d'informations SBPM-Infor par une version électronique (*e-SBPM-Infor*) qui sera envoyée par e-mail à ceux de nos membres qui se sont inscrits sur le site de la SBPM.

Si vous n'êtes pas encore inscrit(e), ne tardez pas à le faire. La façon de procéder est décrite en détail sur la page d'accueil de notre site.

Par ailleurs, nous vous engageons à visiter régulièrement le site de la SBPM. Vous y trouverez non seulement une version téléchargeable du SBPM-Infor mais aussi des informations récentes sur les différentes activités ou publications en relation avec l'enseignement des mathématiques.



- **Pour terminer**

Quelques "distracts" n'ont pas encore renouvelé leur adhésion à la SBPMef pour 2011...

Nous leur demandons de consulter la page de ce bulletin relative aux tarifs et de payer le montant de leur cotisation au plus vite.

En cas de complètement manuel, un seul caractère (noir ou bleu) par case										Ne pas accepter en paiement											
date mémo (facultatif)										montant											
(uniquement pour exécution dans le futur)										EUR CENT											
compte donneur d'ordre										compte bénéficiaire											
										0 0 0 0 7 2 8 0 1 4 2 9											
nom et adresse donneur d'ordre										nom et adresse bénéficiaire											
										SBPMef											
										RUE DU ONZE NOVEMBRE, 24											
										7000 MONS											
communication (en MAJUSCULES)																					

A toutes et tous, une excellente fin d'année scolaire, de très bonnes vacances d'été et un congrès fructueux au mois d'août !!

Renée Gossez.

36^{ème} et 37^{ème} OLYMPIADES MATHÉMATIQUES BELGES

La proclamation de la 36^{ème} olympiade s'est déroulée le samedi 21 mai à Liège. Nous réitérons nos chaleureuses félicitations à tous les finalistes.

Vous trouverez le palmarès de la 36^{ème} OMB sur le site de l'olympiade <http://omb.sbp.be>

La 37^{ème} olympiade, elle, est déjà lancée. En voici le calendrier :

Calendrier	
Eliminatoires dans les écoles	Mercredi 18/01/2012
Demi-finales	Mercredi 29/02/2012
Finale	Mercredi 25/04/2012
Proclamation	Samedi 26/05/2012

Nous vous donnerons davantage de détails dans le SBPM-Infor du mois d'octobre 2011.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de la SBPMef
Jeudi 7 juillet 2011

Le Conseil d'administration vous invite à participer à l'Assemblée générale extraordinaire de la SBPMef. Celle-ci se tiendra le **jeudi 7 juillet 2011 à 14h30**, 24 rue du Onze Novembre à 7000 Mons.

Ordre du jour

1. Modification des statuts de l'ASBL (voir ci-dessous les propositions du CA),
2. Divers.

Modification de l'article 4.1

Remplacer

« Art. 4.1 – Les membres ont tous les droits accordés par la loi. Ils peuvent participer sans droit d'inscription à toutes les activités organisées par la SBPMef dans le cadre de la poursuite de son objectif défini à l'Art. 2. Ils reçoivent gratuitement une copie des statuts et du R.O.I., ainsi que les publications périodiques de la SBPMef. »

par

« Art. 4.1 – Les membres ont tous les droits accordés par la loi. Ils peuvent participer sans droit d'inscription à toutes les activités organisées par la SBPMef dans le cadre de la poursuite de son objectif défini à l'Art. 2. Une copie des statuts et du R.O.I. est mise à disposition sur le site de la SBPMef et peut être obtenue sur simple demande au secrétariat de l'A.S.B.L. Les membres reçoivent gratuitement les publications périodiques de la SBPMef. »

Modification de l'article 5.3

Remplacer

« Art. 5.3 – La convocation se fait par insertion de l'annonce dans SBPM-Infor ou toute publication de l'association envoyée à tous les membres ; elle est accessible à des tiers au siège social de l'association. Dans des cas d'exception, elle peut aussi se faire par courrier individuel, postal ou électronique.

La convocation à l'AG doit parvenir aux membres au moins huit jours avant celle-ci ; l'ordre du jour doit y être joint. Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égal au vingtième est portée à l'ordre du jour pour autant qu'elle ait été soumise en temps utile au CA ; sinon elle est reportée à l'AG suivante.

En séance d'une AG, l'ordre du jour peut être modifié sur proposition du Bureau. La modification de l'ordre du jour est soumise à l'approbation de l'AG à la majorité simple. »

par

« Art. 5.3 – La convocation se fait par insertion de l'annonce dans une publication de l'association envoyée à tous les membres ; elle est accessible à des tiers au siège social de l'association. Dans des cas d'exception, elle peut aussi se faire par courrier individuel, postal ou électronique.

La convocation à l'AG doit parvenir aux membres au moins huit jours avant celle-ci ; l'ordre du jour doit y être joint. Toute proposition signée par un vingtième au moins des membres est portée à l'ordre du jour pour autant qu'elle ait été soumise en temps utile au CA ; sinon elle est reportée à l'AG suivante.

En séance d'une AG, l'ordre du jour peut être modifié sur proposition du Bureau. La modification de l'ordre du jour est soumise à l'approbation de l'AG à la majorité simple. »

Nouveaux articles à mettre dans la nouvelle sous-rubrique C.3, intitulée *Fonctionnement des activités*

Art. 7.1 – Les activités organisées par la SBPMef en vertu de son but social sont approuvées par le CA, si possible lors de la première réunion qui suit les élections. Les règles de gestion de ces activités sont précisées par le R.O.I.. Dans le cas d'une activité récurrente, les organes de gestion de cette activité et les délégations y afférentes peuvent être précisées dans les statuts.

Art. 7.2 – Au sein de la SBPMef, l'Olympiade mathématique belge (OMB) organise des compétitions portant sur des problèmes de mathématique en vue de stimuler l'intérêt pour cette discipline : celui des élèves de l'enseignement secondaire en développant leur créativité, leur imagination, leur capacité de

raisonnement ; celui des enseignants en leur procurant un choix d'exercices attractifs, non triviaux ou d'un type peu fréquent dans les classes.

Art. 7.3. – Les organes de gestion de l'OMB sont : le jury, le secrétariat national et le bureau.

La numérotation de certains articles est à modifier : les articles 7. 1 à 7. 6 deviennent les articles 8. 1 à 8. 6 et l'article 8 devient l'article 9.

Modification de l'article 7.1

Remplacer

« Art. 7.1 – Chaque année, à sa première réunion qui suit les élections, et selon les modalités définies par le R.O.I., le CA choisit parmi ses membres un ou des vice-présidents, un délégué à la gestion journalière appelé administrateur délégué, un secrétaire, un trésorier. D'autres membres peuvent leur être adjoints. Le CA désigne aussi des responsables d'activités parmi les membres.

Le président, les vice-présidents, l'administrateur délégué, le secrétaire, le trésorier et leurs adjoints constituent le bureau. Les membres du bureau et les responsables d'activité sont habilités à représenter l'association, conjointement ou individuellement à l'égard des tiers.

Nonobstant le fait que des responsabilités spécifiques sont attribuées, la gestion de la SBPMef est autant que faire se peut collégiale. »

par

« Art. 8.1 – Chaque année, à sa première réunion qui suit les élections, et selon les modalités définies par le R.O.I., le CA choisit parmi ses membres un ou des vice-présidents, un délégué à la gestion journalière appelé administrateur délégué, un secrétaire, un trésorier. D'autres membres peuvent leur être adjoints. Le CA désigne aussi des responsables d'activités parmi les membres de la SBPMef.

Le président, les vice-présidents, l'administrateur délégué, le secrétaire, le trésorier et leurs adjoints constituent le bureau. Les membres du bureau et les responsables d'activité sont habilités à représenter l'association, conjointement ou individuellement à l'égard des tiers.

Nonobstant le fait que des responsabilités spécifiques sont attribuées, la gestion de la SBPMef est autant que faire se peut collégiale. »

Modification de l'article 7.6

Remplacer

« Art. 7.6 – Les responsables d'activités ont la charge d'en mener à bien la réalisation.

Le président invite au moins une fois l'an chacun des responsables d'activités ne faisant pas partie du CA, à faire rapport à celui-ci de l'exécution de son mandat. »

par

« Art. 8.6 – Les responsables d'activités ont la charge d'en mener à bien la réalisation et la gestion financière.

Le président invite au moins une fois l'an chacun des responsables d'activités ne faisant pas partie du CA, à faire rapport à celui-ci de l'exécution de son mandat. »

Nouveaux articles à mettre dans la rubrique D, intitulée *Les délégations*.

Art. 8.7 – Le responsable national de l'Olympiade est le lien entre l'OMB et le CA. Il est membre effectif ou invité du Conseil d'administration de la SBPMef et, à ce titre, informe cette dernière et lui rend compte tant des actions passées que des prospectives.

Art. 8.8 – Le trésorier de l'OMB et son adjoint s'assurent de la bonne tenue de comptes de l'OMB, dont ils sont mandataires.

Art. 8.9 – Le trésorier de l'OMB fera parvenir au trésorier de la SBPMef, annuellement ou à sa demande, les éléments nécessaires à la bonne tenue des comptes d'une ASBL.

Le président

Gérald Troessaert

La secrétaire

Mady Frémal

Dans l'hypothèse très probable où deux tiers des membres de la SBPMef ne sont pas présents ou représentés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 7 juillet 2011, une seconde assemblée est convoquée le 24 août 2011 avec le même ordre du jour.

Cette assemblée pourra délibérer valablement quel que soit le nombre de membres présents ou représentés.

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE de la SBPMef
Mercredi 24 août 2011

Le Conseil d'administration vous invite à participer à l'Assemblée générale extraordinaire de la SBPMef. Celle-ci se tiendra le **mercredi 24 août 2011 à 15h15** dans les locaux de l'Athénée Royal (ARBH), avenue de la Gare, 12 à 6600 Bastogne.

Ordre du jour

1. Modification des statuts de l'ASBL (voir ci-dessous les propositions du CA),
2. Divers.

Modification de l'article 4.1

Remplacer

« Art. 4.1 – Les membres ont tous les droits accordés par la loi. Ils peuvent participer sans droit d'inscription à toutes les activités organisées par la SBPMef dans le cadre de la poursuite de son objectif défini à l'Art. 2. Ils reçoivent gratuitement une copie des statuts et du R.O.I., ainsi que les publications périodiques de la SBPMef. »

par

« Art. 4.1 – Les membres ont tous les droits accordés par la loi. Ils peuvent participer sans droit d'inscription à toutes les activités organisées par la SBPMef dans le cadre de la poursuite de son objectif défini à l'Art. 2. Une copie des statuts et du R.O.I. est mise à disposition sur le site de la SBPMef et peut être obtenue sur simple demande au secrétariat de l'A.S.B.L. Les membres reçoivent gratuitement les publications périodiques de la SBPMef. »

Modification de l'article 5.3

Remplacer

« Art. 5.3 – La convocation se fait par insertion de l'annonce dans SBPM-Infor ou toute publication de l'association envoyée à tous les membres ; elle est accessible à des tiers au siège social de l'association. Dans des cas d'exception, elle peut aussi se faire par courrier individuel, postal ou électronique.

La convocation à l'AG doit parvenir aux membres au moins huit jours avant celle-ci ; l'ordre du jour doit y être joint. Toute proposition signée d'un nombre de membres au moins égal au vingtième est portée à l'ordre du jour pour autant qu'elle ait été soumise en temps utile au CA ; sinon elle est reportée à l'AG suivante.

En séance d'une AG, l'ordre du jour peut être modifié sur proposition du Bureau. La modification de l'ordre du jour est soumise à l'approbation de l'AG à la majorité simple. »

par

« Art. 5.3 – La convocation se fait par insertion de l'annonce dans une publication de l'association envoyée à tous les membres ; elle est accessible à des tiers au siège social de l'association. Dans des cas d'exception, elle peut aussi se faire par courrier individuel, postal ou électronique.

La convocation à l'AG doit parvenir aux membres au moins huit jours avant celle-ci ; l'ordre du jour doit y être joint. Toute proposition signée par un vingtième au moins des membres est portée à l'ordre du jour pour autant qu'elle ait été soumise en temps utile au CA ; sinon elle est reportée à l'AG suivante.

En séance d'une AG, l'ordre du jour peut être modifié sur proposition du Bureau. La modification de l'ordre du jour est soumise à l'approbation de l'AG à la majorité simple. »

Nouveaux articles à mettre dans la nouvelle sous-rubrique C.3, intitulée *Fonctionnement des activités*

Art. 7.1 – Les activités organisées par la SBPMef en vertu de son but social sont approuvées par le CA, si possible lors de la première réunion qui suit les élections. Les règles de gestion de ces activités sont précisées par le R.O.I. Dans le cas d'une activité récurrente, les organes de gestion de cette activité et les délégations y afférentes peuvent être précisées dans les statuts.

Art. 7.2 – Au sein de la SBPMef, l'Olympiade mathématique belge (OMB) organise des compétitions portant sur des problèmes de mathématique en vue de stimuler l'intérêt pour cette discipline : celui des élèves de l'enseignement secondaire en développant leur créativité, leur imagination, leur capacité de

raisonnement ; celui des enseignants en leur procurant un choix d'exercices attractifs, non triviaux ou d'un type peu fréquent dans les classes.

Art. 7.3. – Les organes de gestion de l'OMB sont : le jury, le secrétariat national et le bureau.

La numérotation de certains articles est à modifier : les articles 7. 1 à 7. 6 deviennent les articles 8. 1 à 8. 6 et l'article 8 devient l'article 9.

Modification de l'article 7.1

Remplacer

« Art. 7.1 – Chaque année, à sa première réunion qui suit les élections, et selon les modalités définies par le R.O.I., le CA choisit parmi ses membres un ou des vice-présidents, un délégué à la gestion journalière appelé administrateur délégué, un secrétaire, un trésorier. D'autres membres peuvent leur être adjoints. Le CA désigne aussi des responsables d'activités parmi les membres.

Le président, les vice-présidents, l'administrateur délégué, le secrétaire, le trésorier et leurs adjoints constituent le bureau. Les membres du bureau et les responsables d'activité sont habilités à représenter l'association, conjointement ou individuellement à l'égard des tiers.

Nonobstant le fait que des responsabilités spécifiques sont attribuées, la gestion de la SBPMef est autant que faire se peut collégiale. »

Par

« Art. 8.1 – Chaque année, à sa première réunion qui suit les élections, et selon les modalités définies par le R.O.I., le CA choisit parmi ses membres un ou des vice-présidents, un délégué à la gestion journalière appelé administrateur délégué, un secrétaire, un trésorier. D'autres membres peuvent leur être adjoints. Le CA désigne aussi des responsables d'activités parmi les membres de la SBPMef.

Le président, les vice-présidents, l'administrateur délégué, le secrétaire, le trésorier et leurs adjoints constituent le bureau. Les membres du bureau et les responsables d'activité sont habilités à représenter l'association, conjointement ou individuellement à l'égard des tiers.

Nonobstant le fait que des responsabilités spécifiques sont attribuées, la gestion de la SBPMef est autant que faire se peut collégiale. »

Modification de l'article 7.6

Remplacer

« Art. 7.6 – Les responsables d'activités ont la charge d'en mener à bien la réalisation.

Le président invite au moins une fois l'an chacun des responsables d'activités ne faisant pas partie du CA, à faire rapport à celui-ci de l'exécution de son mandat. »

par

« Art. 8.6 – Les responsables d'activités ont la charge d'en mener à bien la réalisation et la gestion financière.

Le président invite au moins une fois l'an chacun des responsables d'activités ne faisant pas partie du CA, à faire rapport à celui-ci de l'exécution de son mandat. »

Nouveaux articles à mettre dans la rubrique D, intitulée *Les délégation*.

Art. 8.7 – Le responsable national de l'Olympiade est le lien entre l'OMB et le CA. Il est membre effectif ou invité du Conseil d'administration de la SBPMef et, à ce titre, informe cette dernière et lui rend compte tant des actions passées que des prospectives.

Art. 8.8 – Le trésorier de l'OMB et son adjoint s'assurent de la bonne tenue de comptes de l'OMB, dont ils sont mandataires.

Art. 8.9 – Le trésorier de l'OMB fera parvenir au trésorier de la SBPMef, annuellement ou à sa demande, les éléments nécessaires à la bonne tenue des comptes d'une ASBL.

Le président
Gérald Troessaert

La secrétaire
Mady Frémal

ASSEMBLEE GENERALE de la SBPMef Mercredi 24 août 2011
--

Le Conseil d'administration vous invite à participer à l'Assemblée générale de la SBPMef. Celle-ci se tiendra le **mercredi 24 août 2011 après-midi**, après la clôture de l'assemblée délibérante de l'AG extraordinaire sur les statuts, dans les locaux de l'Athénée Royal (ARBH), avenue de la Gare, 12 à 6600 Bastogne.

Ordre du jour

1. Approbation du PV de l'AG du samedi 28 mai 2011,
2. Rapport d'activités pour l'exercice 2010,
3. Fixation du montant de la cotisation,
4. Election de huit administrateurs (mandats de trois ans). Sept administrateurs arrivent en fin de mandat cette année : Micheline Denis-Pecheur, Eric Deridiaux, Christian Michaux, Nicole Miéwis, Monique Milcamps, Chantal Randour et Thierry Veyt,
5. Parole aux membres,
6. Divers.

Le président
Gérald Troessaert

La secrétaire
Mady Frémal

Statuts

Art 6.2. – Le CA est composé du président et d'administrateurs, élus pour trois ans par l'AG, parmi les membres. Les administrateurs sont au nombre de trois minimum et de vingt-quatre maximum. Les vingt-quatre postes d'administrateur ainsi attribués ou disponibles sont réattribués par tiers chaque année. Le président et les administrateurs sont rééligibles. Les candidatures doivent parvenir au président dans les délais fixés par le R.O.I. Les modalités des élections sont fixées par le R.O.I. Les modalités des élections sont fixées par le R.O.I.

Art 6.3. – Lorsque le poste de président devient vacant en cours de mandat, le CA désigne en son sein un administrateur chargé d'assurer l'intérim de la présidence jusqu'à l'AG suivante.

Chaque fois qu'un poste d'administrateur devient vacant en cours de mandat ou n'a pas été pourvu lors d'une élection précédente, le CA peut décider d'augmenter en conséquence le nombre de postes à attribuer à l'élection partielle suivante. Le R.O.I. précise comment les différents mandats à attribuer sont répartis entre les élus.

Règlement d'Ordre intérieur

2.1. – Dispositions communes aux élections du président et des administrateurs.

2.11 – Les élections ont lieu à l'occasion d'une AG convoquée selon les prescriptions de la loi et de nos statuts.

2.12 – La liste des électeurs est clôturée une semaine avant le scrutin ; elle ne peut comprendre que des membres inscrits depuis plus d'un mois.

2.13 – Les candidatures aux différents postes sont à adresser au président en exercice ou faisant fonction, par lettre, fax ou courrier électronique.

La liste des candidats est également clôturée une semaine avant le scrutin. Elle pourra être consultée sur le site Internet de la SBPMef ou à son siège social. Si les élections ont lieu au cours d'un congrès, cette liste est affichée dès le début du congrès.

2.14 – Un électeur absent au scrutin peut se faire représenter par un autre électeur. Le mandat doit comporter les noms du mandant et du mandataire, la date et les signatures des deux personnes. Un mandataire ne peut être porteur que d'un seul mandat qui sera remis aux organisateurs du scrutin en début de séance.

2.15 – Chaque électeur ne reçoit qu'un seul bulletin de vote sauf s'il est porteur d'un mandat, auquel cas il en reçoit deux.

2.16 – A l'issue du vote, un classement des candidats par ordre décroissant des voix obtenues sera établi.

2.3 – L'élection des administrateurs

2.31 – Si le nombre de candidats est au plus égal au nombre de postes à pourvoir (c'est-à-dire huit), le scrutin ne sera pas effectué, sauf si au moins un membre de l'assemblée demande que le vote ait lieu.

2.32 – Si le vote a lieu, il se fait par « oui » ou par « non » ; des bulletins comportant la liste des noms sont distribués aux électeurs. Le « oui » est présumé. Sont refusés les candidats pour lesquels plus de 50 % des suffrages exprimés sont négatifs.

2.33 – Chaque électeur vote pour autant de candidats qu'il le souhaite.

2.34 – Les huit candidats les mieux classés sont élus.

2.35 – Si des candidats sont classés ex æquo pour un certain nombre de postes, un second tour sera organisé pour départager ceux-ci.

2.36 – Disposition particulière. Si n postes d'administrateurs, en dehors de ceux prévus par le renouvellement annuel, sont vacants au moment de l'assemblée générale, ils peuvent être ouverts à candidature sur décision du Conseil d'administration. Ils s'ajoutent alors aux huit postes à renouveler. Ces mandats seront d'une durée de 1 an ou de 2 ans afin de respecter le rythme du renouvellement du C.A. par tiers.

Les 8+n candidats les mieux classés lors du vote sont élus. Les huit premiers sont élus pour 3 ans, les suivants pour deux ans et les derniers pour 1 an sauf si un accord préalable entre les candidats en a décidé autrement.

Si le nombre de candidats est égal au nombre de postes à pourvoir et qu'un accord sur les durées des différents mandats est intervenu, le scrutin ne sera pas effectué sauf si au moins un membre de l'assemblée demande que le vote ait lieu. Si le vote a lieu, les dispositions des articles 2.32, 2.33 et 2.35 sont d'application.

Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (ASBL)
Rue du Onze Novembre, 24 7000 Mons
Numéro d'entreprise : 421.573.381

LE RALLYE MATHÉMATIQUE TRANSALPIN



La finale et la proclamation du 19^{ème} Rallye mathématique Transalpin ont eu lieu le samedi 21 mai 2011.

Pour les résultats, consultez le site <http://rmt.sbpn.be/index.php>

ANNONCES D'ACTIVITÉS en Belgique

Nous insérons volontiers dans cet agenda, toutes les informations susceptibles d'intéresser les professeurs de mathématique, à condition qu'elles nous soient communiquées à temps (voir calendrier des parutions).



GROUPE D'ENSEIGNEMENT MATHÉMATIQUE (GEM) 2011-2012

Les séminaires du GEM rassemblent des enseignants de mathématiques à différents niveaux, qui souhaitent échanger à propos de leurs pratiques, prendre du recul, réfléchir à différentes méthodologies, découvrir ou redécouvrir des facettes historiques des mathématiques, élaborer de nouvelles séquences d'enseignement, ...

Une part importante du travail, effectué en sous-groupes, consiste à produire des documents directement utilisables en classe, puis à les expérimenter, pour ensuite passer à une deuxième phase : les critiquer et les améliorer.

Les séminaires se tiennent à Louvain-La-Neuve, de 14 à 17h, des mercredis pour l'enseignement fondamental et les sous-groupes transversaux et des jeudis pour l'enseignement secondaire. Le rythme est d'une réunion toutes les deux à trois semaines.

Si un des sujets proposés pour l'an prochain vous intéresse, faites-vous connaître auprès de Christiane Hauchart, coordinatrice du GEM ou de la personne de contact du sous-groupe, citée plus bas.

Pour tous les groupes : Christiane Hauchart
Bâtiment Marc de Hemptinne,
2, chemin du Cyclotron,
1348 Louvain-la-Neuve, Tél. : 010/ 47 32 72,
Courriel : <mailto:christiane.hauchart@uclouvain.be>

Voici les sujets déjà retenus pour l'année 2011-2012 :

1. Groupe fondamental « 3 à 8 ans »

Thème : Les grandeurs

Après avoir travaillé plusieurs années sur la numération, le groupe se penchera sur les grandeurs. Comment travailler les grandeurs avant de passer à leur mesure ?

Quelles activités proposer pour que les enfants se créent des images mentales des grandeurs ?

Suite aux réflexions du groupe, un travail sera effectué dans les classes afin d'observer et d'analyser le travail des élèves.

Les chapitres sur les grandeurs du livre « Du quotidien aux mathématiques – nombres, grandeurs, proportions » de Nicolas Rouche (Ellipse, 200) serviront de support théorique.

Adresse de contact : Brigitte Halot : <mailto:brigitte@halot.be>

2. Groupe fondamental « 8 à 12 ans »

Thème : Traitement des données et fractions au 3^{ème} cycle à l'école fondamentale

En 2010-2011, le sous-groupe 8/12 ans du groupe fondamental s'est intéressé essentiellement aux fractions et au traitement de données (représentation de la population de la classe et de l'école d'une part et traitement d'un grand nombre de données relatives aux tailles et aux poids d'autre part). Ce travail pourrait se poursuivre l'année prochaine selon les pistes suivantes :

- produire des écrits relatifs au travail mené dans les classes sur le traitement de données ;
- explorer les liens entre fractions et traitement de données dans les contextes travaillés ;
- refonder le concept de fraction et pourcentage dans un contexte significatif pour les élèves.

Adresse de contact : Christine Docq : <mailto:christine.docq@gmail.com>

3. Groupe « 10 à 15 ans ».

Thème : "On nous cache tout, on nous dit rien - les opérations"

On pourrait imaginer que les programmes et manuels scolaires sont conçus pour être complets et limpides : tous les concepts seraient introduits, tout s'enchaînerait et les liens déductifs seraient explicités. Pourtant il existe beaucoup de moments dans le cursus mathématique où l'élève doit deviner le sens d'un concept, doit se débrouiller pour comprendre un procédé. Et même pour les enseignants, tout n'est pas clair.

Ainsi les différentes interprétations d'une opération sont vues séparément et on ne dit pas pourquoi elles donnent lieu à la même opération. Pourquoi par exemple lorsque l'on se demande combien de fois 3 litres entrent dans 36 litres, le nombre (sans unité) obtenu est-il égal au nombre de litres obtenus si on partage 36 litres en 3 parties égales ? Les deux situations s'écrivent de la même façon ($36 : 3 = 12$) alors qu'elles sont bien différentes.

De plus, le sens des opérations, travaillées sur les naturels est souvent passé sous silence pour les autres nombres. Que signifie le produit de deux entiers ou de deux fractions ? Quand a-t-on besoin de faire cela ? Lorsqu'on dit comment il faut multiplier deux entiers ou deux fractions, cela relève-t-il de définitions ou de propriétés ? Quel sens et quelles propriétés de la multiplication, découverts sur les naturels exporte-t-on vers d'autres nombres ?

Peut-on avoir une vision claire de tout cela ? Et à quel point cela peut-il être accessible à un élève ?

Comme le groupe compte sur la présence d'enseignants de la fin du primaire, les réunions se tiendront des mercredis de 14 h à 17 h.

Adresses de contact : Laure Ninove : laure.ninove@gmail.com
et Ginette Cuisinier : ginette.cuisinier@skynet.be

4. Groupe Analyse Mathématique

Thème : Le rôle des symboles dx et \int dans la conceptualisation de la dérivée et de l'intégrale

Les symboles dx et \int sont plus que de simples notations car, dans l'histoire de l'analyse, ils accompagnaient la conceptualisation de la dérivée et de l'intégrale. Les nouvelles méthodes de calcul mises en place par Leibniz grâce à ces symboles ont été validées par la multitude et la cohérence des résultats obtenus, bien qu'elles n'étaient justifiées, à l'époque, par aucune théorie.

Nous avons introduit ces symboles comme économie de pensée à l'occasion du traitement de quelques problèmes inspirés par l'histoire de l'analyse, comme celui de la détermination de la tangente à une courbe, ou celui du calcul de l'extremum d'une fonction, ou encore celui du calcul d'aire d'une surface plane ou de volume d'un solide.

Nous avons l'intention de montrer l'intérêt et les difficultés de ce symbolisme dans les nombreux calculs de dérivées, primitives et intégrales définies. Nous allons continuer à rédiger une proposition d'enseignement des concepts de base d'analyse mathématique en nous inspirant des travaux de Leibniz et des traités récents d'analyse mathématique utilisant le symbolisme de Leibniz.

Adresse de contact : Mariza Kryszynska : <mailto:maria.kryszynska@belgacom.net>

Les sujets suivants sont envisagés mais leur lancement sera décidé lors de l'assemblée générale de juin 2011.

Fractales

La courbe de Péano, le flocon de neige de von Koch, le napperon de Sierpinski sont des exemples d'objets fractals. Ils ont des propriétés étonnantes et ont même été appelés monstres mathématiques. Plus tard ils se sont révélés utiles dans des domaines scientifiques et économiques.

Nous proposons d'étudier quelques fractales, d'en découvrir quelques propriétés et ensuite de créer des activités sur ce thème pour les élèves.

Pliages

Quand on plie un papier, il y a un choix de direction et une trace (le pli), tout ce qu'il faut pour déterminer la position d'une droite et *faire* de la géométrie.

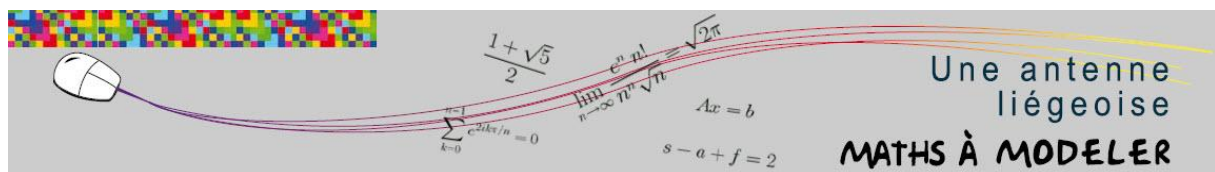
La construction par pliage de perpendiculaires ou d'une bissectrice, d'un carré ou d'un solide suscite à tout âge des questions qui amènent à conceptualiser, à argumenter, à utiliser les propriétés des figures et à considérer les objets mathématiques sous un autre jour.

Nous explorerons quelques situations, les expérimentons et tenterons de construire des séquences d'apprentissage exploitables dans les classes.

Ce groupe serait ouvert aux enseignants de toutes les sections (fondamental, secondaire et supérieur).

Algèbre linéaire

On travaillerait à un projet d'enseignement de l'algèbre linéaire pour des élèves de 5e et 6e du général en articulation avec l'enseignement de la géométrie (entre autres les transformations du plan et de l'espace et l'interprétation géométrique des déterminants) et des nombres complexes. On chercherait d'autres contextes susceptibles de donner du sens par exemple aux opérations sur les matrices ou aux résolutions de systèmes.



Les responsables de l'antenne "Maths à Modeler" mise en place au Département de Mathématiques de l'Université de Liège invitent les enseignant(e)s de mathématiques à une après-midi et à une soirée conviviale (prise entièrement en charge par l'antenne) le **mercredi 15 juin 2011**, à partir de 15h30, amphi. 01, Institut de Mathématique (B37), Grande Traverse, 12, Sart Tilman, 4000 Liège.

Pour plus de détails, voir

<http://www.sbpn.be/2011/05/mercredi-15-juin-2011-apres-midi-maths-a-modeler-a-luniversite-de-liege/>

Inscription avant le 1^{er} juin 2011 !

Folder de présentation de la cellule Maths à modeler

<http://www.discmath.ulg.ac.be/mam/folderMAM.pdf>



**La 4e édition de la Brussels Summer School of Mathematics
aura lieu à l'ULB du 1^{er} au 5 août 2011.**

<http://bssm.ulb.ac.be/Bienvenue.html>

Il s'agit d'une école d'été organisée par le Dr Christophe Ley et le professeur Yvik Swan :

Organisée chaque année au mois d'août à l'Université Libre de Bruxelles, la Brussels Summer School of Mathematics (ou BSSM) consiste en une semaine de séminaires sur différents sujets en mathématique (algèbre, analyse, géométrie, géométrie différentielle, logique, probabilité, statistique, topologie, physique mathématique...). Les cours sont donnés en français, et les orateurs sont tantôt des mathématiciens belges de réputation internationale, tantôt des jeunes chercheurs (doctorants ou postdoctorants) travaillant ou ayant travaillé en Belgique. Il y a une grande diversité de sujets abordés, l'emphase étant mise sur des problèmes importants possédant des solutions courtes et enthousiasmantes.

L'objectif de cette école d'été n'est pas de proposer une formation sur telle ou telle théorie, mais plutôt de montrer la beauté et la diversité des mathématiques. Les exposés sont accessibles à quiconque possède une formation de base en mathématique. Il ne s'agit pas d'une conférence réservée aux seuls spécialistes, ni d'un exercice de vulgarisation: la BSSM entend être à l'intersection de ces deux formes de communication scientifique fondamentales en présentant au public intéressé une introduction accessible à la recherche en mathématique.

<http://bssm.ulb.ac.be/Organisation.html>


Le programme de l'édition 2011 est en ligne. Consultez-le sans tarder à l'adresse

<http://bssm.ulb.ac.be/Programme.html>

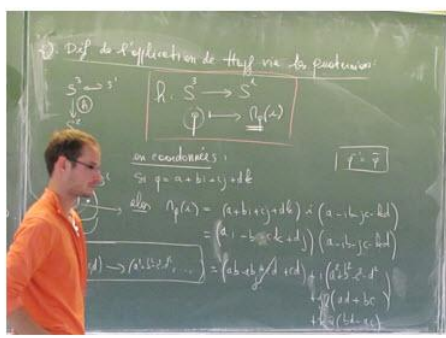
Le nombre de places étant nécessairement limité, il est conseillé de s'inscrire rapidement en envoyant un [mail](#) dans lequel vous précisez (i) vos coordonnées (ii) votre occupation mathématique (étudiant, enseignant, passionné ou autre), (iii) quel(s) jour(s) vous comptez venir et (iv) votre participation au dîner de conférence.


<http://bssm.ulb.ac.be/Inscription.html>

**Brussels Summer School of
Mathematics - BSSM**



BRUSSELS SUMMER SCHOOL OF MATHEMATICS





BRUSSELS SUMMER SCHOOL OF MATHEMATICS

L'été est la saison des festivals. Les fans de mathématiques ont enfin le leur.



Facultés Universitaires Notre-Dame de la Paix Namur

La cellule *Atout Sciences* de l'université namuroise vous propose deux expositions :



Une exposition qui va vous transporter !
Jusque fin juin, dès 6 ans

ACCES LIBRE !

Animations, jeux et visites guidées pour les groupes.
2€ par personne - Prix réduit si vous combinez votre visite avec l'exposition " Explorer l'invisible"
Programme complet sur demande et réservations à marie.botman@fundp.ac.be



Explorer l'invisible – la science tout en beauté.
L'art et la science s'unissent pour créer une belle exposition de passage à Namur.

Jusque fin juin, dès 6 ans

ACCES LIBRE !

Visites guidées, ateliers interactifs, animations pour les groupes dès 6 ans.

Une belle occasion de donner le goût des sciences par l'image et l'étonnement.

2 € par personne - prix réduit si vous combinez votre visite avec l'exposition sur "les transports du futur".

Programme complet sur demande et réservations à marie.botman@fundp.ac.be

Voir aussi : <http://www.fundp.ac.be/sciences/esa/uas/site/expo2011>

Contact : Hélène Muys
Atout Sciences - FUNDP
Rue de Bruxelles 61, 5000 Namur
081/72 55 60
www.atoutsciences.be



Cellule de Géométrie



La cellule de géométrie du **CReHEH** vient de publier 3 nouveaux documents disponibles sur son site : www.hecfh.be/cellulegeometrie

Le problème des frites light (Mise à jour du document - Publication 2009 - 2011)
 Les dérivées au service de la gastronomie et des régimes en Belgique
 La relation d'Euler et les polyèdres "sans trou"

Vous trouverez aussi une nouvelle rubrique "[Photos](#)" qui regroupe des images d'activités de la Cellule de Géométrie.

Pour rappel, voici le lien qui vous permettra d'accéder aux documents (version imprimable) : www.hecfh.be/cellulegeometrie/telechargement.php

Si toutefois, vous ne parvenez pas à ouvrir la page, veuillez recopier (copier/coller) ce lien dans la barre d'adresse de votre navigateur web.

Le code pour ouvrir la page protégée est: **hecfh-GEO**

Equipe de la Cellule de Géométrie du CReHEH : Demal M., Dramaix J., Lafot C., Malaguarnera A.
 Email : geometrie@hecfh.be

A NOTER DANS VOS AGENDAS

La "Belgian Mathematical Society" (BMS) et son "National Committee", la Société Belge des Professeurs de Mathématique d'expression française (SBPMef) and la "Vlaamse Vereniging voor Wiskundeleraars" (VWV) organisent conjointement une réunion sur le thème

Les mathématiques dans l'enseignement secondaire: quel futur?

Cette réunion aura lieu le **19 novembre 2011**, de 10 heures à 13 heures à l'auditorium Rubens de l'Académie Royale.

Programme : 09h30 : Accueil
 10h00 : Conférence de Gilles Godefroy (Paris)
 11h00 : Conférence de Frans Keune (Radbout University Nijmegen)
 12h00 : Groupe de discussion présidé par Alain Verschoren, recteur de l'Université d'Anvers
 13h00 : Réception

Plus de détails dans le n° 162 du SBPM-Infor.

ENQUÊTE



ENSEIGNANTS, DONNEZ-NOUS VOTRE AVIS !

Connaissez-vous l'Esprit d'Entreprendre ? Quel sens y donnez-vous ? Pensez-vous qu'il faille en parler dans l'enseignement ?

Intégrez-vous l'Esprit d'Entreprendre dans votre pratique pédagogique ? Constatez-vous des effets ?... Faites-nous part de votre connaissance sur le sujet en participant à la vaste enquête organisée par l'Agence de Stimulation Economique et s'adressant spécifiquement aux enseignants et directeurs, tous niveaux et tous réseaux confondus.

En quelques clics, l'opération est effectuée. Rendez-vous sur www.enquete-espritdentreprendre.be

D'avance, l'ASE vous remercie pour votre collaboration.

Informations : Nadine JOELANTS, <mailto:njo@as-e.be>

RECUEILS DE QUESTIONS de l'OMB

Le tome 7 du *Recueil de Questions de l'Olympiade Mathématique Belge* est sorti de presse à l'occasion du congrès 2010 de la SBPMef.

Si vous ne possédez pas encore le tome 6, profitez de la sortie du tome 7 pour acheter les deux tomes simultanément à des prix très avantageux :

Tome 6 : 4 € pour les membres et 6 € pour les non-membres.

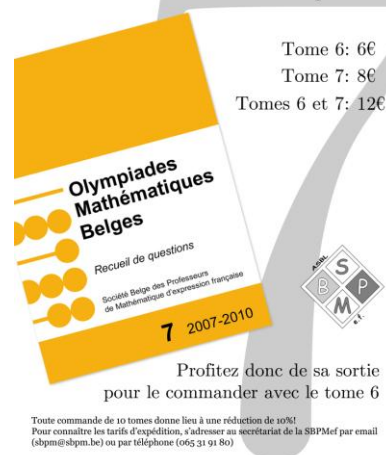
Tome 7 : 5 € pour les membres et 8 € pour les non-membres.

Les deux tomes : 7 € pour les membres et 12 € pour les non-membres.

Nous vous invitons à adopter ces livres à la fois comme textes de référence pour une préparation à l'Olympiade elle-même mais également comme recueils d'exercices non triviaux d'application du cours de mathématique.

Faites acquérir les brochures par vos élèves. Elles leur serviront tout au long de leur scolarité secondaire. Voyez les réductions de coût page 18 pour des commandes groupées d'au moins 10 exemplaires.

Le nouveau recueil de questions des OMB est paru!



Tome 6: 6€
Tome 7: 8€
Tomes 6 et 7: 12€

Profitez donc de sa sortie pour le commander avec le tome 6

Toute commande de 10 tomes donne lieu à une réduction de 10%!
Pour connaître les tarifs d'expédition, s'adresser au secrétariat de la SBPMef par email (sbpm@sbpm.be) ou par téléphone (065 31 91 80)

TARIF des PUBLICATIONS de la SBPMef (septembre 2010)

LOSANGES

On peut se procurer Losanges de trois façons :

- en devenant membre de la SBPMef (*seules les personnes physiques peuvent se faire membre de la SBPMef*);
- en s'abonnant à la revue, (coût de l'abonnement : Belgique : 50 €; Europe : 75 €; Autres pays : 85 €);
- en l'achetant au numéro au secrétariat de la SBPMef : prix au numéro : 15 € et 10 € pour les membres.

AFFILIATION À LA SBPMef

Les membres reçoivent Losanges (4 numéros par an) et SBPM-Infor.

Belgique :

- cotisation ordinaire : 24 €.
- cotisation familiale : 30 € réservée aux couples cohabitants. Les intéressés ne reçoivent qu'un exemplaire des publications, mais sont membres à part entière et participent donc aux élections.
- cotisation réduite : 15 € réservée aux étudiants et aux sans-emploi.
- cotisation pluri-annuelle (5 ans) : 110 €.

Pays d'Europe : 55 €.

Autres pays : 72 €.

AFFILIATION À L'APMEP

Les membres de la SBPMef peuvent, par versement à son compte, devenir membres de l'Association des Professeurs de Mathématique de l'Enseignement Public (France). Ils recevront le Bulletin de l'APMEP, le BGV (Bulletin à Grande Vitesse) et PLOT. Prix pour une première adhésion : 45 €. Prix pour une réadhésion : 50 €.

Les membres de la SBPMef peuvent aussi commander par celle-ci les publications de l'APMEP ; ils bénéficient du prix "adhérents". (Vous pouvez consulter la liste des publications de l'APMEP à l'adresse suivante : <http://www.apmep.asso.fr/>)

AUTRES PUBLICATIONS DE LA SBPMef encore disponibles

	PRIX non membre	PRIX membre *	Frais de port pour la Belgique**
Jacques BAIR <i>Mathématique et Sport</i>	5,00 €	3,00 €	1,80 €
François JONGMANS <i>Eugène Catalan, géomètre sans patrie, ...</i>	12,00 €	6,00 €	3,00 €
RMT TOME 4	2,00 €	2,00 €	1,80 €
Dossiers d'exploration didactique			
Dossier 2 : Autour du PGCD	1,80 €	1,00 €	1,80 €
Dossier 3 : Isomorphisme et Dimension	1,80 €	1,00 €	1,80 €
Dossier 6 : Statistiques	7,40 €	5,00 €	1,80 €
Dossier 7 : Vers les infinement petits, (S. TROMPLER et G. NOËL)	6,00 €	4,00 €	1,80 €
Dossier 8 : La démonstration en géométrie plane dans les premières années de l'enseignement secondaire, (CL. VILLERS et al.)	9,00 €	6,00 €	6,00 €
Dossier 9 : Des démonstrations, à la rencontre des compétences au travers de thèmes - Série 1, Thèmes n°1 à 8, (CL. VILLERS et al.)	9,00 €	6,00 €	6,00 €
Dossier 10 : Narrations de recherche, de la théorie à la pratique dans les enseignements secondaire et supérieur, (J. BAIR, J.- CL. DELAGARDELLE, V. HENRY)	6,00 €	4,00 €	3,00 €
Dossier 11 : Enseignons en jouant, Brochure et CD-ROM (B. HONCLAIRE, N. LAMBELIN, G. et Y. NOËL)	20,00 €	13,00 €	6,00 €
Dossier 12 : Situations concrètes exploitant les barycentres, (J. BAIR et V. HENRY)	6,00 €	4,00 €	3,00 €
Recueils de questions des OMB			
Tome 6	6,00 €	4,00 €	1,80 €
Tome 7	8,00 €	5,00 €	1,80 €
Tomes 6 et 7 (en deux envois séparés)	12,00 €	7,00 €	3,60 €

* Le prix membre ne s'applique qu'à un seul exemplaire.

Toute commande d'au moins dix exemplaires d'une même publication bénéficie d'une réduction de 10% sur le prix non membre. Pour toute commande de plus de deux brochures, veuillez prendre contact avec le secrétariat pour connaître les frais d'expédition.

** Frais d'expédition pour les autres pays : prendre contact avec le secrétariat.

Tél : +32 (0) 65 319180 Mail : <mailto:sbpm@sbpm.be>

Les frais d'expédition sont susceptibles d'être modifiés si les tarifs postaux augmentent durant l'année.